



Prejudice moral suite a lettre employeur

Par **milou56**, le **25/02/2009** à **21:08**

Bonjour,

J'ai été licencié début février 09 pour faute grave (licenciement abusif). J'étais commercial depuis 6 ans et mon ex employeur a récemment envoyé (mi-février) un courrier à tous les clients que je gérais comme quoi je ne faisais plus partie de la société suite à quelques modifications qu'il a effectué dans l'entreprise.

Sur le principe, je ne suis pas contre et je pense qu'il a tout a fait le droit de le faire ... Par contre, ce que je trouve préjudiciable, c'est le fait de mettre mon NOM et PRENOM (sans mon accord) dans son courrier qu'il a envoyé a beaucoup d'entreprises dans le département. Pour moi, il aurait du mettre "notre ancien commercial ou le commercial que vous aviez l'habitude de voir" sans me nommer (d'autant plus que j'étais le seul commercial).

Je prend cela comme un véritable préjudice, dans la mesure où il utilise mon nom alors que je ne fais plus partie de la société. Cela m'empêche de retrouver du travail correctement et de plus, mes voisins sont au courant de mon licenciement à cause de cette lettre.

J'envisage des poursuites pour préjudice moral.

Pouvez-vous m'éclairé sur ce sujet ?

Par **milou**, le **02/03/2009** à **15:09**

Bonjour,

Je ne pense pas que ce qu'a fait votre ex employeur soit de nature à être caractérisé comme un préjudice à votre égard.
Mais ce n'est que mon avis...